

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***17310141***Déposé
25-04-2017

Greffe

0674815934

N° d'entreprise :**Dénomination** (en entier) :**GAIATREND BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique :

Société privée à responsabilité limitée

Siège :

Rue de Valenciennes(BER) 37C

(adresse complète)

7320 Bernissart

Objet(s) de l'acte :**Constitution**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Il résulte d'un acte reçu par Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé de résidence à Saint-Gilles, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Eric THIBAUT de MAISIERES & Guy DESCAMPS – Notaires Associés », ayant son siège social à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), avenue de la Toison d'Or 55/2, inscrite au registre des sociétés civiles de Bruxelles sous le numéro 0833.554.454., le 21 avril 2017, en cours d'enregistrement que :

1. La Société à Responsabilité Limitée de droit français « GAIATREND TRADING », ayant son siège social à 57410 Rohrbach les Bitch, 10, route de Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sarreguemines sous le numéro 803.997.592 ;

2. La Société à Responsabilité Limitée de droit français « GAIA CSP », ayant son siège social à 57410 Rohrbach les Bitch, 50, rue des Alliés, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sarreguemines sous le numéro 800.070.955, ont constitué une société privée à responsabilité limitée et dont les statuts contiennent notamment les dispositions suivantes :

DENOMINATION : GAIATREND BELGIUM**SIEGE : 7320 Bernissart, rue de Valenciennes 37 C****OBJET : La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :**

L'intermédiation spécialisé dans le commerce national, intracommunautaire et international de produits spécifiques, E-liquide et leurs produits dérivés, leurs accessoires ou contenant de tout type, cigarettes électroniques et leurs produits dérivés, leurs accessoires ou contenant de tout type, et autres produits se rattachant aux précédents, incluant la gestion de force de ventes, la promotion de produits et d'images, l'accompagnement de gestionnaire(s) de point(s) de ventes ;

L'achat revente en gros de ces mêmes produits au niveau national, intracommunautaire et international ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés belges ou étrangères.

La société pourra également prendre des mandats de gérant ou d'administrateur, rémunérés ou non. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et/ou au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours y compris à titre de consultant en toutes matières relatives à la gestion d'entreprises. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

son objet social, ou qui serait de nature à en faciliter la réalisation ou à le développer.

L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location ainsi que la cession en location ou en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers ainsi que toute opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général et effectuer éventuellement aux biens immobiliers des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements tout en respectant les obligations d'accès à la profession.

La prestation de tous services dans le cadre de son objet y compris la gestion de patrimoine.

Toutes prestations dans le domaine de la formation : l'organisation, la collaboration et concours à des cours, séminaires, colloques, journées d'études et/ou d'informations, stages, initiations, présentations.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, en Belgique ou à l'étranger, de toutes manières et suivants les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative ; prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques ; s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à tout ou partie de celui de la présente société.

DUREE : La société a été constituée le 21 avril 2017 pour une durée illimitée.

CAPITAL : Le capital social a été fixé, lors de la constitution, à VINGT-QUATRE MILLE EUROS (24.000,00 EUR) représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

RESERVES ET BENEFICES : L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, résultant du bilan approuvé, forme le bénéfice annuel net.

Sur ce bénéfice il est prélevé minimum cinq pour-cent pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un/dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale ne représente plus un/dixième du capital social.

Le solde recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant à la majorité des voix sur proposition de la gérance.

LIQUIDATION : le solde restant sera partagé conformément aux dispositions légales.

CONDITION D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : conformément au Code des Sociétés.

Tout propriétaire de parts peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, associé ou non.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs gagistes doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

GERANCE – POUVOIRS : La gérance de la société est confiée par l'assemblée générale à un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants, agissant séparément, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion journalière qui intéressent la société.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par un gérant.

Agissant conjointement, le ou les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs spéciaux pour des fins déterminées à un ou plusieurs des gérants, ou encore à un directeur, associé ou non, ou à telles personnes que bon leur semble.

En cas de gérant unique, il exercera seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

Tous actes engageant la société, autres que ceux de gestion journalière, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agents, d'employés ou de salariés de la société sont signés par un gérant agissant seul.

ASSEMBLEE ANNUELLE : L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, chaque année, le 28 février à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Sachant que la société n'aura la personnalité juridique qu'à dater du dépôt au Greffe du Tribunal compétent des documents nécessaires pour la publication du présent acte, les associés réunis en assemblée ont en outre pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

a) Le nombre de gérants est fixé à deux.

b) Sont appelés à cette fonction :

Monsieur **Didier MARTZEL**, domicilié à 57410 Rohrbach Les Bitche, 50, rue des Alliés.

Monsieur **Mario Bruno CARPACCIO**, domicilié à 7321 Blaton, rue du Bois 3.

c) Le mandat de gérant est fixé pour une durée indéterminée.

d) Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

e) L'assemblée générale décide, au vu du plan financier, de ne pas nommer de commissaire.

f) La société présentement constituée reprend tous les engagements contractés au nom et pour compte de la société en formation.

Cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société sera dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire au jour du dépôt de l'extrait du présent acte au greffe du tribunal de commerce compétent.

MANDAT : Les comparantes décident de conférer tous pouvoirs à Monsieur **Mario CARPACCIO** prénommé, avec pouvoir de substitution, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires du chef des décisions prises, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA.

A ces fins, le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes, pièces et documents, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire dans l'acception la plus large du terme.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé à Saint-Gilles.